

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 20 décembre 2023

M le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1221-9 et L. 1221-10.
M la délibération n°23 du 20 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

Pour la délégation de signature à **Mme Fanny DUBAN**, Directrice adjointe du Pôle attractivité et développement économique et à **M. Michel HANRICHON**, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;

CONSIDÉRANT que Mme Fanny DUBAN assure les fonctions de Directrice de l'innovation, du tourisme et des transactions au sein du Pôle attractivité et développement économique ;

CONSIDÉRANT que M. Michel HANRICHON assure les fonctions de Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique à Limoges Métropole.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1221-9 du Code général des collectivités territoriales à Mme Fanny DUBAN, Directrice adjointe du tourisme et des transactions au sein du Pôle attractivité et développement économique pour la signature des documents suivants :

- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transactions ;
- Attestations de service fait, les attestations de bonne exécution des prestations, justificatifs de dépenses, décomptes de travaux, d'actes de prestations relatives à la Direction de l'innovation, du tourisme et des transactions ;
- Bonnes de transmission de divers genres relatives à la Direction de l'innovation, du tourisme et des transactions ;
- Etats récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transactions ;
- Etats récapitulatifs à l'attention des membres de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transactions concernant des engagements supplémentaires, notamment les genres annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou sous-traitante.

ARTICLE 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Fanny DUBAN, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Michel HANRICHON.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 01 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Fanny DUBAN, Directrice au sein du Pôle Attractivité et développement économique

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24659_DUBAN.pdf
(.pdf, 153,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**